RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Délégation de signature à monsieur Maxime ABDERRAHMANE

Publié le 16 mai 2023, Mis à jour le 16 mai 2023

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-117 du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand à la présidence de l'établissement du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 2021 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2021-137 du 14 juin 2021 portant renouvellement de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu le contrat à durée indéterminée n° 2022/25 du 1er juillet 2022 portant engagement de monsieur Maxime ABDERRAHMANE en tant qu'agent contractuel au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, en qualité de directeur administratif et financier de la Centrale d'achats du réseau des Crous.

DECIDE,

Article 1

Délégation est donnée à monsieur Maxime Abderrahmane, directeur administratif et financier de la centrale d'achats du réseau des Crous, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, pour ce qui relève de la centrale d'achat :

- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Les certificats administratifs ;
- Ainsi que tous documents relatifs au fonctionnement courant de la centrale d'achats.

Article 2

La décision n° 20220106-3 portant nomination de monsieur Alexandre Aumis en qualité de directeur général de la centrale d'achats du réseau des Crous et la décision n° 20220106-4 portant délégation de signature à monsieur Alexandre Aumis en qualité de directeur général de la centrale d'achats du réseau des Crous sont abrogées.

Fait à Vanves,
Le 16 mai 2023